

Informations pratiques

La CCBVL propose un service d'accueil des enfants au sein des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) situés sur son territoire.

Conditions d'accueil

Pour être accueilli au sein d'un des ALSH de la CCBVL, un enfant doit remplir deux conditions :

- être scolarisé,
- être âgé d'au moins 3 ans au premier jour de présence (sauf à Marchenoir, 4 ans).

Dossiers d'inscription

L'inscription d'un enfant au sein d'un ALSH de la CCBVL nécessite de remplir un dossier administratif. Ce dossier sera valable jusqu'au 31 août 2023, mais toute modification des renseignements en cours d'année doit être communiquée au responsable de la structure dans les plus brefs délais.

Pour être complet, le dossier administratif d'un enfant doit contenir les éléments suivants :

- le document « Fiche enfant ALSH CCBVL » (fiche individuelle de renseignements),
- une attestation d'assurance en Responsabilité Civile,
- une photocopie des vaccinations de l'enfant (DTPolio obligatoire),
- les coupons-réponses du règlement intérieur des ALSH signés.

Pour chaque séjour, une fiche spécifique de réservation est à compléter durant la période dédiée aux inscriptions.

Tarifification

Les tarifs journaliers des ALSH de la CCBVL sont basés sur les revenus des familles. Une tarification modulée est pratiquée en fonction du quotient familial. Le service Jeunesse appliquera la tarification adaptée au quotient familial de chaque famille selon les éléments récupérés :

- pour les allocataires de la CAF, via le service Cdap de la CAF. Dans le cas où une famille ne souhaiterait pas que notre service accède à ses données personnelles via ce service, celle-ci devra fournir tous les documents nécessaires à l'établissement de son quotient familial selon le même mode de calcul que la CAF,
- pour les allocataires de la MSA, sur présentation d'un justificatif de quotient familial daté de moins de trois mois au premier jour du séjour.

Les familles bénéficiaires de Bons Vacances de la CAF ou d'aides spécifiques doivent nous fournir les documents lors de l'inscription.

Nos partenaires



Accueils de Loisirs Sans Hébergement Printemps 2023



Mot de la Vice-Présidente

Mesdames, Messieurs, Chères familles,

La Communauté de communes Beuce Val de Loire proposera une nouvelle fois pour les prochaines vacances de printemps d'accueillir vos enfants.

En effet, les élus communautaires ont à coeur d'offrir aux enfants et familles du territoire des accueils de loisirs de proximité, accessibles et proposant des activités et des expériences variées.

Les équipes sont donc pleinement mobilisées pour l'organisation de ces prochaines vacances et vous trouverez dans ce livret toutes les informations pratiques pour l'accueil de vos enfants pour la période des vacances de printemps 2023.

Les travaux à la salle de Marchenoir se poursuivent, l'accueil de loisirs de Oucques-Marchenoir aura donc encore lieu exceptionnellement à Oucques. Je vous remercie de votre compréhension.

Bonnes vacances à toutes et tous.



Catherine BLOQUET-MASSIN



Informations pour les ALSH du territoire de la CCBVL

Service Jeunesse de la C.C.B.V.L						Association Familles Rurales
	Josnes	Marchenoir	Oucques la Nouvelle	Mer	Suèvres	La Chapelle Saint Martin
Lieu d'accueil	Ecole "les moulins" - 5 rue des grenouilles	Salle des Fêtes - rue de Saint Laurent	Ecole maternelle - 5 rue du camping	Pôle Jeunesse - 26 rue du sergent Bernard	35 rue Lucien Mignat	10 rue du clos
Période de fonctionnement	Du 17 au 28 avril 2023	FERMÉ (pour travaux) Accueil des enfants à l'ALSH de Oucques la Nouvelle	Du 17 au 28 avril 2023	Du 17 au 28 avril 2023	Du 17 au 21 avril 2023	Du 17 au 21 avril 2023
Horaires d'ouverture de l'A.L.S.H	8h30-17h		8h30-17h	8h30-17h	8h30-17h	9h-17h
Horaires de garderie	matin : 7h15-8h30 soir : 17h-18h15		matin : 7h15-8h30 / soir : 17h-18h15	matin : 7h15-8h30 soir : 17h-18h15	matin : 7h15-8h30 soir : 17h-18h15	matin : 7h15-9h soir : 17h-18h30
Modalités de fonctionnement	Inscription à la journée		Inscription 4 jours minimum par semaine	Inscription 4 jours minimum par semaine	Inscription à la journée	Inscription à la journée
Contacts	Karine TARIN 06.49.53.27.72 alsh.josnes@beaucevaldeloire.fr	Amélie PELE 06.77.16.50.83 alsh.marchenoir@beaucevaldeloire.fr	Amélie PELE 06.77.16.50.83 alsh.oucques@beaucevaldeloire.fr	Christophe BOUTON / Mathias POILONG 02.54.33.38.42 alsh.mer@beaucevaldeloire.fr	Amélie PELE / Julien BUNAS 07.57.42.62.63 alsh.suevres@beaucevaldeloire.fr	Nathalie RUBLON 06.17.92.05.03 cloisirs.villlex@orange.fr

Inscriptions

Service Jeunesse de la C.C.B.V.L					Association Familles Rurales	
	Josnes	Marchenoir	Oucques la Nouvelle	Mer	Suèvres	La Chapelle Saint Martin
Période d'inscription	Du samedi 18 mars à 9h au mercredi 22 mars à 9h					Inscriptions possibles entre 14h30 et 18h30 uniquement sur rendez-vous
Modalités d'inscription	Uniquement par mail à l'adresse suivante : inscriptionsALSH@beaucevaldeloire.fr					les lundi 20, mardi 21, jeudi 23 et vendredi 24 mars 2023 jusqu'à épuisement des places.

Tarifs des ALSH de la CCBVL appliqués pour les vacances

A.L.S.H (8h30 - 17h)

Garderie du matin (7h15-8h30) et/ou du soir (17h-18h15)

Quotient familial	Tarifs journaliers					
	C.C.B.V.L			Hors C.C.B.V.L		
	Brut	Allocataire CAF	Allocataire MSA	Brut	Allocataire CAF	Allocataire MSA
≥ 1201	16,79 €	12,16 €	12,16 €	33,58 €	28,95 €	28,95 €
801 à 1200	15,77 €	11,14 €	11,14 €	31,54 €	26,91 €	26,91 €
≤ 800	14,75 €	10,12 €	10,12 €	29,50 €	24,87 €	24,87 €

LES PERSONNES APPORTANT LEUR REPAS POUR RAISONS MEDICALES BENEFICIERONT D'UNE TARIFICATION SPECIFIQUE, RENSEIGNEMENTS AUPRES DE VOTRE STRUCTURE.

Prestation journalière	
MSA	4,63 €
CAF	4,63 €

Les aides spécifiques (bons vacances, comités d'entreprises, etc...) sont à déduire des tarifs ci-dessus.

Quotient familial	Forfait "à la journée"	
	Uniquement pour les A.L.S.H de Josnes et Suèvres	
	C.C.B.V.L	Hors C.C.B.V.L
≥ 1201	2,39 €	4,79 €
801 à 1200	2,13 €	4,27 €
≤ 800	1,87 €	3,75 €

Quotient familial	Forfait "à la semaine"	
	Uniquement pour les A.L.S.H de Oucques la Nouvelle et Mer	
	C.C.B.V.L	Hors C.C.B.V.L
≥ 1201	7,96 €	15,92 €
801 à 1200	7,44 €	14,88 €
≤ 800	6,92 €	13,84 €

EXEMPLES DE FACTURATION :

Exemple N°1 : Une famille allocataire CAF habitant le territoire de la C.C.B.V.L, dont le Quotient Familial est de 1047, qui inscrirait ses deux enfants une semaine complète à l'ALSH de Mer, avec garderie plusieurs jours, paierait : (11,14 €/jour x 5 jours) + 7,44 € = 63,14 € x 2 enfants = 126,28 €

Exemple N°2 : Une famille allocataire MSA habitant le territoire de la C.C.B.V.L, dont le Quotient Familial est de 638, qui inscrirait chacun de ses trois enfants trois jours à l'ALSH de Suèvres, avec garderie chaque jour, paierait : (10,12 €/jour x 3 jours) + (1,87 €/jour x 3 jours) = 35,97 € x 3 enfants = 107,91 €